

Pour les habitants d'Eole-en-Beauce !

Des aides pour améliorer son logement

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'en avril 2020, vous pouvez bénéficier de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes Cœur de Beauce animée par SOLIHA ! L'association vous accompagne **gratuitement** et **sans engagement**, alors n'attendez plus !

Le principe ? Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux et mobiliser des subventions pour faciliter le financement.

Comment bénéficier de l'OPAH ?

Vous êtes :

Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur

Vous souhaitez :

✓ **Réaliser des économies d'énergie**

Améliorer l'isolation de votre logement, réduire vos charges de chauffage, améliorer votre confort thermique, etc.

Isolation des combles ou des murs : baisse potentielle de 30% de votre consommation énergétique.

Chauffage : réduction d'au moins 25% des consommations habituelles avec une chaudière actuelle.

Menuiseries : amélioration du confort dans le logement.

Ventilation : renouvellement de l'air, réduction des risques d'humidité et économies d'énergie.

✓ **Adapter votre logement à la perte d'autonomie**

Transformer votre salle de bain, adapter vos WC, améliorer les cheminements (rampes, suppression de marches, monte-escalier...), installer des volets roulants motorisés, créer une unité de vie en rez-de-chaussée.

✓ **Entreprendre de gros travaux de réhabilitation**

Réhabiliter un logement entièrement, traiter une situation d'insalubrité.

✓ **Réhabiliter un logement locatif**

Procéder à une réfection complète ou partielle dans un logement occupé ou vacant.

Sous quelles conditions ?

Propriétaires occupants

Logement privé de plus de 15 ans, occupé à titre de résidence principale, conditions de ressources.

Propriétaires bailleurs

Conditions de loyers et de ressources pour les locataires, engagement de 9 ans, intérêt du projet.

- Travaux effectués par un **professionnel** (fourniture et pose comprises) ;
- **Gain énergétique d'au moins 25%** après travaux (35% et étiquette D pour les bailleurs) ;
- Début des travaux **après l'accord des financeurs.**

Où se renseigner ?

Directement auprès de SOLIHA

SOLiHA Agence EURE-ET-LOIR
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Informations, conseils,
Visites à domicile, préconisations,
Recherche de financements,
Dossiers de subvention, suivi personnalisé.

36 avenue M. Maunoury - 28 600 LUISANT

02 37 20 08 58

contact28@solihha.fr

Lors des permanences d'information

les mois pairs février, avril, juin, octobre, décembre

le 3^{ème} mercredi, à Voves de 10h à 12h
à la maison des Services - 4 rue Texier Gallas
Villages vovéens

le 1^{er} mercredi, à Orgères de 10h à 12h
à la maison des Services - 2 rue de l'Arsenal

les mois impairs janvier, mars, mai, juillet,
septembre, novembre

le 3^{ème} mercredi, à Janville de 10h à 12h
à la Communauté de Communes, ZA de l'Ermitage

Prochaine permanence à Janville

► Mercredi 16 janvier 2019

Prochaine permanence à Orgères

► Mercredi 6 février 2019

Prochaine permanence à Voves

► Mercredi 20 février 2019



Ou à l'occasion de rendez-vous spécifiques

► Des réunions publiques sont prévues régulièrement

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS

Projet lié aux économies d'énergie



- remplacement d'une vieille chaudière par une chaudière performante
- isolation du plancher des combles
- installation d'une VMC

Coût des travaux : 11 500 € TTC (10 454 € HT)

Financement *

- **Agence Nationale de l'Habitat 50%**
dans la limite de 20 000 € HT de travaux subventionnables
- **Etat « Habiter Mieux » 10%**
Aide plafonnée à 2000 € selon les ressources
- **Communauté de Communes : 10%**
Aide plafonnée à 2000 € selon les ressources

TOTAL SUBVENTIONS : 7 317 €*

Soit 64% du coût total des travaux
+ crédit d'impôt

*aide calculée pour un ménage aux ressources « très modestes »
aide ramenée à 5227€ (45%) pour un foyer aux ressources « modestes »

Projet lié à l'adaptation du logement



- Remplacement de la baignoire par une douche extraplate
- Suppression du bidet
- Siège escamotable et barres d'appui (douche et WC)
- Carrelage antidérapant et faïence

Coût des travaux : 5 000 € TTC (4 545 € HT)

Financement *

- **Agence Nationale de l'Habitat 50%**
dans la limite de 20 000 € HT de travaux subventionnables
- **Communauté de Communes : 10%**
- **APA (Allocation Personnalisées à l'Autonomie)**
- Selon les cas peuvent s'ajouter les aides des caisses de retraite

TOTAL SUBVENTIONS : 3 228 €*

Soit 65% du coût total des travaux
+ crédit d'impôt

*aides variables selon ressources et caisse de retraite du demandeur

COUPON DETACHABLE – Amélioration de l'habitat

- ✓ Vous avez un projet
- ✓ Vous souhaitez obtenir des informations
- ✓ Vous souhaitez bénéficier d'aides financières

Vous souhaitez être contacté(e)

Renseignements gratuits et sans engagement

NOM – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Propriétaire Occupant Propriétaire Bailleur

Nature du projet :



Adressez ce coupon-réponse à :
SOLIHA

36, avenue Maurice Maunoury
28 600 LUISANT

(affranchir au tarif en vigueur)

SOLIHA Agence EURE-ET-LOIR
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Ou déposez-le directement à la mairie
Ou à la Communauté de Communes
(ZA de l'Ermitage à Janville)